

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**
Aurélien **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_10

Garderies Périscolaires 2025/2026

Il est rappelé au Conseil Municipal que la garderie périscolaire de Vendeville fonctionne pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin, la garderie accueille les enfants de 7h30 à 9h00. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) à tout moment durant cette plage horaire.
- Le soir, la garderie commence dès la sortie de l'école à 16h30 et se prolonge jusqu'à 18h30. Les parents viennent récupérer leur(s) enfant(s) entre ces horaires. Un goûter est proposé aux enfants présents.

Ces services sont proposés en priorité aux familles domiciliées à Vendeville, mais peuvent également être ouverts aux enfants extérieurs à la commune selon certaines conditions et dans la limite des places disponibles.

Ce service a pour vocation de répondre en priorité aux besoins des familles dont **l'un des parents au moins exerce une activité professionnelle**, afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Conformément aux engagements pris par la commune dans le cadre de la **convention LEA (Loisirs Équitables Accessibles) avec la CAF**, les tarifs de la garderie doivent respecter une logique de progressivité, établie en fonction du **quotient familial** des allocataires.

Proposition de tarification pour l'année scolaire 2025/2026 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les grilles tarifaires adaptées selon les tranches de quotient familial, une harmonisation des tarifs pour les enfants extérieurs à la commune et un ajustement d'une revalorisation de 0,10 € sur les tranches de 4 à 7 (les tranches 1, 2 et 3 respectant la convention LEA), applicable à compter de la **rentrée de septembre 2025**, et ce pour l'ensemble de l'année scolaire **2025/2026**.

En effet, à l'issue d'une analyse approfondie de la **convention LEA** et dans un souci de simplification et d'équité tarifaire, il est proposé d'**abandonner la notion de surcoût** actuellement appliquée aux enfants extérieurs. Ainsi, un **supplément unique et forfaitaire de 0,50 €** sera ajouté au tarif déterminé selon la tranche de quotient familial applicable. La grille tarifaire respecte ainsi une logique de progressivité fondée sur le QF.

*NB : dans un souci de lisibilité de la grille tarifaire, les tranches 3 (QF 500 à 600) et 4 (QF 601 à 700) ont été regroupées. Cette nouvelle tranche unique correspond désormais à un **quotient familial compris entre 500 et 700**.*

GARDERIE PERISCOLAIRE - MATIN de 7h30 à 9h00			
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2025/2026		
	Tarifs*		Extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	0,70 €	0,37 €	0,87 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	1,13 €	0,67 €	1,17 €
Tranche 3 (de 500 € à 700 €)	1,29 €	0,90 €	1,40 €
Tranche 4 (de 701 € à 736 €)	1,36 €	1,09 €	1,59 €
Tranche 5 (de 737 € à 900 €)	1,42 €		1,92 €
Tranche 6 (de 901 € à 1143 €)	1,50 €		2,00 €
Tranche 7 (> à 1144€)	1,57 €		2,07 €

GARDERIE PERISCOLAIRE - SOIR de 16h30 à 18h30			
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2025/2026		
	Tarifs*		Extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	0,91 €	0,50 €	1,00 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	1,50 €	0,90 €	1,40 €
Tranche 3 (de 500 € à 700 €)	1,71 €	1,20 €	1,70 €
Tranche 4 (de 701 € à 736 €)	1,80 €	1,42 €	1,92 €
Tranche 5 (de 737 € à 900 €)	1,80 €		2,30 €
Tranche 6 (de 901 € à 1143 €)	1,90 €		2,40 €
Tranche 7 (> à 1144€)	2,00 €		2,50 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PRECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA GARDERIE DU MATIN :

La garderie périscolaire du matin est ouverte de 7h30 à 9h00. Les enfants peuvent être accueillis à tout moment durant cette plage horaire.

Cependant, **les enfants sont accompagnés à l'école par les animateurs à des horaires définis :**

- À **8h40** pour les enfants de maternelle,
- À **8h50** pour les enfants de l'élémentaire.

Par conséquent, **aucun enfant ne peut être accueilli en garderie après** mobilisés pour accompagner les groupes vers leurs écoles respectives. Cela explique que les locaux de la garderie puissent être vides avant 9h garantir un accompagnement collectif sécurisé et le respect des rythmes scolaires.

*TRANCHES TARIFAIRES

Les tranches de quotient familial intègrent automatiquement une aide accordée par le CCAS de Vendeville, répartie de la manière suivante :

- Tranche 1 : réduction de 45 %
- Tranche 2 : réduction de 40 %
- Tranche 3 : réduction de 30 %
- Tranche 4 : réduction de 20 %

**ACCUEIL DES ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE

Sont considérés comme enfants extérieurs à Vendeville :

- Les enfants **scolarisés à Vendeville** mais dont la famille n'y réside pas
- Les enfants **gardés par une nourrice domiciliée à Vendeville**, mais vivant dans une autre commune
- Les enfants dont **au moins un parent travaille à Vendeville**
- Les enfants dont **les grands-parents résident à Vendeville**
- Les enfants **sans aucun lien avec la commune**, qui pourront être accueillis uniquement en **fonction des places disponibles**, après traitement des demandes prioritaires.

Les familles extérieures à la commune seront soumises à un **supplément forfaitaire de 0,50 €** en plus du tarif calculé selon leur quotient familial.

Cependant pour les familles dont le QF se trouve en tranche 1, 2,3 et 4 peuvent bénéficier des aides du CCAS.

CAS PARTICULIERS

- **Les enfants du personnel communal, les enfants d'enseignants**, ainsi que **les enfants dont l'un des parents est gérant d'une entreprise située à Vendeville**, sont **exonérés du supplément de 0,50 €**. Leur tarification est calculée **uniquement selon le quotient familial**, comme les enfants résidents.
- **Les enfants en garde alternée** peuvent bénéficier d'un aménagement d'inscription, avec une facturation calculée **au prorata des jours de présence**, sur présentation du **jugement de garde**.

GESTION DES RETARDS – GARDERIE DU SOIR

Les horaires de fin de garderie doivent être strictement respectés.

Tout retard après 18h30 entraînera une pénalité de **5,00 € par tranche de 15 minutes entamée**, facturée aux familles concernées.

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Les règlements pourront être effectués :

- **En espèces**,
- **Par chèque**, à l'ordre de **Famille et Enfance Vendeville**,
- **Par carte Bleue** via le portail "BL-Enfance" sur mairie-vendeville.fr
- **Par chèques vacances ANCV**,
- **Par chèque CESU**, sous réserve d'un accès effectif au dispositif.

Les familles seront informées des modalités de paiement au moment de l'inscription.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la proposition de tarification pour l'année scolaire 2025/2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la proposition de tarification des garderies périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026.



La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY